

# Infos **Pratiques**

# RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT, FLERS AGGLO VOUS SOUTIENT!







## 1 SEUL INTERLOCUTEUR LE CDHAT, OPÉRATEUR HABITAT

Missionnés par Flers Agglo, les conseillers-techniciens du CDHAT. organisme agréé Mon Accompagnateur Rénov', vous accompagnent tout au long de votre projet de travaux :

#### **DES INFORMATIONS SUR LES AIDES**

éligibilité, subventions mobilisables...

#### **DES CONSEILS POUR VOS TRAVAUX**

visites à domicile, préconisations de travaux, analyse des devis...

#### **UNE ASSISTANCE POUR VOS DÉMARCHES**

recherche de financements, constitution et dépôts des dossiers, suivi des paiements...

#### **IMPORTANT!**

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant l'accord de toutes les subventions sollicitées

# **RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT**

**CONTACTEZ UN CONSEILLER-TECHNICIEN** 

### Lors des permanences (sur rendez-vous)

#### À Flers

Les 2° et 4° lundis et tous les mercredis de 8h30 à 12h15 Maison de l'Habitat et de la Rénovation 7 bis rue de la 11<sup>ème</sup> DBB maisondelhabitat@flers-agglo.fr

#### À La Ferté-Macé

Les 1er et 3e jeudis de 8h30 à 12h15 Centre de télétravail 22 route de Paris

#### Ou directement





02 31 53 73 73

28 - 30 avenue de Garbsen 14200 Hérouville-Saint-Clair calvados-orne@cdhat.fr



Suivez l'actualité de l'OPAH sur flers-agglo.fr et cdhat.fr et sur Facebook : @FlersVilleetAgglo













A l'initiative de Flers Agglo, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est mise en place jusqu'en 2026 sur les 42 communes du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et Flers Agglo auxquelles s'associent, sous certaines conditions, le Département de l'Orne, la Région Normandie et certaines caisses de retraite.



Toutes les communes de l'agglomération sont concernées

#### LES CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Logements de plus de 15 ans
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs
- Gain énergétique d'au moins 35% pour les travaux de rénovation énergétique
- Travaux réalisés par un professionnel

#### LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Travaux d'économie d'énergie isolation, chauffage, ventilation, menuiseries
- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie
   Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements
- Réhabilitation de logements logements dégradés, vacants
- Travaux dans les parties communes des copropriétés rénovation thermique



Flers Agglo abonde les aides de l'Anah!

Économie d'énergie Logement vacant Habitat dégradé



# > LES SUBVENTIONS MOBILISABLES\*

## PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subventions et prêts accordés selon la nature du projet, la situation sociale et familiale et les ressources

#### LES AIDES PRINCIPALES

**Anah** (Agence nationale de l'habitat)

- + Flers Agglo
- > AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables : Département de l'Orne Caisses de retraite Chèque éco-énergie de la Région Normandie Éco-prêt à taux zéro

#### PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Aides financières et fiscales selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué

#### LES AIDES PRINCIPALES

#### Anah

- + Flers Agglo
- > AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables :
  Chèque éco-énergie de la Région Normandie
  Abattement fiscal
  Dispositif Denormandie

#### **COPROPRIÉTÉS**

Subventions accordées selon la nature du projet, les travaux réalisés et la situation de la copropriété

#### LES AIDES PRINCIPALES

#### Anah

- + Flers Agglo
- > AUTRE FINANCEMENT possible et cumulable : Région Normandie

\*Selon réglementation en vigueur

